

**CONSEIL MUNICIPAL N° 11**  
**Séance du 04 avril 2022**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**  
**En application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T.**

<b>D174</b>	<b>VILLE DE FLERS - MUSEE DU CHATEAU DE FLERS</b> <b>ACCUEIL D'UN ARTISTE EN RESIDENCE</b> <b>ARTHUR ALLIZARD – LE RAVE</b> <b>04.02.2022</b>
-------------	--

La ville de Flers a été sollicitée par le RAVE et l'artiste Arthur Allizard pour accueillir l'artiste en résidence de création du 16 au 18 février 2022 pour une durée de 3 jours au château de Flers. Pour cela, l'équipe du musée a proposé à l'artiste de s'installer dans une des salles du musée du château. A l'issue de cette résidence de création, une activité de médiation sera réalisée par l'artiste avec des scolaires (dates à définir). Le grand écran de la Micro-Folie pourra être utilisé pour la restitution de ce projet.

Les modalités de cette collaboration sont mentionnées dans le contrat joint.

<b>L'artiste</b>	<b>L'association le RAVE</b> <b>Représentée par Quentin CATHRIN-HAMELIN, président</b> <b>de l'association et représentant l'artiste</b> <b>Arthur Allizard</b>
<b>Prestation</b>	Résidence de création au musée du château de Flers et atelier de médiation
<b>Dates</b>	Résidence : les 16,17 et 18 février Dates des ateliers de médiation à définir
<b>Montant TTC</b>	0€

Le Maire :

**SIGNE**

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

**D175**

**MUSEE DU CHATEAU DE FLERS - MICRO-FOLIE DE FLERS  
ADHESION - NOUVELLE VERSION  
04.02.2022**

Par la délibération n°37 2019-843 du conseil municipal du 7 octobre 2019, la ville de Flers a voté l'adhésion au réseau Micro-Folies. Une charte a ensuite été remplie et renvoyée à l'Etablissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette.

Les conditions d'adhésion évoluent et une nouvelle version de la charte doit être signée.

Cette nouvelle charte précise mieux les engagements de chacun et vise à faciliter la facturation de l'adhésion de la ville de Flers.

A partir de 2022, la facturation interviendra au mois d'avril, toujours à partir de l'année N+1 suivant la première exploitation du musée numérique.

Le Maire :

**SIGNE**

la charte ci-dessus exposée par voie électronique.

**D176**

**COLLECTIONS MUSEE DU CHATEAU DE FLERS – DON MANUEL  
04.02.2022**

Chers Collègues,

Madame Violaine Vieillefond, artiste ayant exposé au musée en 2013 et en 2021 nous a fait part de sa volonté de donner au musée du château de Flers une œuvre qu'elle a spécialement réalisée pour l'exposition « Les couleurs de l'eau ». Il s'agit de l'œuvre « le jardin des cascades, printemps », peint à l'acrylique sur plexiglas.

Considérant l'intérêt que cette œuvre représente pour la ville de Flers, Madame Vieillefond souhaite en faire le don manuel au profit de la ville de Flers afin qu'elle soit conservée et valorisée par le musée du château de Flers.

Le Maire :

**ACCEPTE** ce don.

**D177**

**TRAVAUX D'ISOLATION ET DE REFECTION DE COUVERTURE DANS LES  
ÉCOLES  
DECLARATION PREALABLE  
AUTORISATION DE SIGNATURE  
07.02.2022**

La ville de Flers envisage des travaux d'isolation et de réfection de couverture dans les écoles :

- école maternelle Roland
- école maternelle Sévigné
- école primaire Paul Bert

Ces travaux sont soumis à des déclarations auprès du service de l'urbanisme.

Le Maire :

**SIGNE**

les déclarations préalables d'autorisation et toutes les pièces se rattachant aux opérations ci-dessus d'écrites.

**D178**

**INVESTISSEMENTS 2022**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES**  
**TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R)**  
**MODERNISATION DE LA PLAINE SPORTIVE DU PARC DU HAZE**  
**QUARTIER PRIORITAIRE ST MICHEL**  
**07.02.2022**

Le parc du château de Flers s'étend sur 25 hectares et offre un véritable cadre de verdure et de calme. Il intègre le complexe sportif du Hazé qui dispose d'un terrain d'honneur en gazon naturel, de 4 terrains d'entraînement, d'un terrain annexe en stabilisé, d'une piste d'athlétisme et de 7 courts de tennis en terre battue.

La Ville de Flers souhaite mettre en place un projet plus large permettant d'une part la finalisation complète du complexe sportif du Hazé et d'autre part, une ouverture vers le quartier Saint-Michel classé quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.

Ainsi, ce projet inscrit au budget 2022 peut bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), selon le plan de financement suivant :

3.3.2 Modernisation équipements sportifs		
	Montant HT	Montant TTC
Modernisation de la plaine sportive du Hazé - Quartier prioritaire	1 000 000,00 €	1 200 000,00 €
Plan de financement		
Etat - DETR	25%	250 000,00 €
Etat - DPV	5%	50 000,00 €
Agence Nationale du Sport	13%	130 000,00 €
Région - Contrat Territorial	20%	200 000,00 €
Département	6%	60 000,00 €
Fédération Française du Football	3%	30 000,00 €
Union Européenne - Leader	8%	80 000,00 €
Autofinancement		400 000,00 €
TOTAL		1 200 000,00 €

Le Maire :

- 1- **SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus,
- 2- **PRECISE** que le projet ci-dessus est inscrit au BP 2022 selon le plan de financement présenté ci-dessus.

**D179**

**SOCIETE LEMOINE  
DON MANUEL DE MASQUES  
08.02.2022**

Chers Collègues,

La société LEMOINE, sise 61100 Caligny, souhaite faire don à la ville de Flers de deux palettes de masques chirurgicaux, soit 58 800 masques (84 cartons de 700 masques). Les masques seront mis à disposition des usagers des différents services de la collectivité et, pour le surplus, redistribués aux associations en contact avec du public.

Considérant, en cette période de crise sanitaire, l'intérêt que ce don, qui n'est grevé ni de conditions ni de charges, représente pour la ville de Flers,

Le Maire :

**ACCEPTTE** ce don.

D180

**DEGRADATION D'ABRIS BUS  
INTERVENTION EN REGIE POUR MISE EN SECURITE  
CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE  
10.02.2022**

Chers Collègues,

Entre le 8 et le 10 février 2022 des dégradations sur sept abris-bus ont été observés. Une intervention des services municipaux a été rendue nécessaire pour sécuriser les différents sites. Ces différentes interventions, constituant le dommage de la ville de Flers, sont estimées à 984 €.

L'auteur des faits a été identifié.

La ville est informée que l'affaire sera évoquée à l'audience du tribunal de proximité de Flers le 10 février 2022.

Le Maire :

**SE CONSTITUE PARTIE CIVILE** dans cette procédure.

**D181****INVESTISSEMENTS 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA  
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) ET DE LA  
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (D.S.I.L)  
TRAVAUX D'ISOLATION ET DE REFECTION DE COUVERTURES DES ECOLES  
14.02.2022**

La Commune de Flers souhaite mettre en valeur ses écoles, pour se faire elle lancera des travaux d'isolation et de réfection de toitures et notamment à l'école maternelle Roland et au groupe scolaire Sévigné Paul Bert.

Ainsi, ce projet inscrit au budget 2022 peut bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'investissement (DSIL) selon le plan de financement suivant :

5.2. Rénovation de bâtiments scolaires		
	Montant HT	Montant TTC
Travaux isolation et réfection de couverture des écoles	247 500,00 €	297 000,00 €
Plan de financement		
DETR	30%	74 250,00 €
DSIL	20%	49 500,00 €
Autofinancement		173 250,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>297 000,00 €</b>

Le Maire :

- 3- **SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 4- **SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 5- **PRECISE** que le projet ci-dessus est inscrit au BP 2022 selon le plan de financement présenté ci-dessus.



**D182****VILLE DE FLERS  
PROGRAMMATION 2022  
Exposition Pedro Marzorati  
Parc du château de Flers  
14.02.2022**

Dans le cadre du projet de redynamisation du Parc de Flers, il est proposé d'organiser des expositions d'art contemporain.

En 2022, l'artiste Pedro Marzorati est invité à exposer deux œuvres. L'installation aura lieu en avril et les œuvres seront exposées pendant 2 ans.

Dès signature de ce contrat, 50% de la facture sera payée à l'artiste. Le reste sera payé une fois les œuvres installées. Un devis pour la maintenance et l'enlèvement des œuvres sera réalisé ultérieurement.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

<b>Prestataire</b>	<b>PEDRO MARZORATI 28 bd Saint Jacques 75014 Paris</b>
<b>Prestation</b>	Exposition dans le parc de Flers
<b>Dates</b>	De mai 2022 à début 2024 (date à définir)
<b>Montant TTC</b>	26 803.50 euros Payable ainsi : 50% à la signature du contrat (13 401.75 euros) 50% à la réception des œuvres (13 401.75€)

Le Maire :

**SIGNE**

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

**D183**

**TRAVAUX 2022  
DECLARATION PREALABLE  
AUTORISATION DE SIGNATURE  
16.02.2022**

La ville de Flers envisage divers travaux, faisant suite au vote du budget 2022 :

- La pose d'un abri pour tricycles à l'école Jean de la Fontaine.
- L'aménagement d'un local vélo dans les anciens sanitaires à l'école Sévigné.
- Le remplacement de la porte d'issue de secours arrière de la maison de maître de Pont-Ramond.
- Le remplacement des menuiseries extérieures de la salle du conseil du château.
- Le remplacement de menuiseries extérieures aux services techniques de la ville.

Ces travaux sont soumis à des déclarations auprès du service de l'urbanisme.

Le Maire :

**SIGNE**

les déclarations préalables d'autorisation et toutes les pièces rattachant aux opérations ci-dessus d'écrites.

**D184**

**INVESTISSEMENTS 2022**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES**  
**TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A**  
**L'INVESTISSEMENT (D.S.I.L)**  
**LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET VALORISATION DU PATRIMOINE**  
**16.02.2022**

La Commune de Flers souhaite d'une part lutter contre les inondations et d'autre part valoriser son patrimoine. Par conséquent, la Ville envisage de réaliser d'importants travaux d'aménagement permettant le reprofilage des berges de l'étang de Flers et la réparation des vannes.

Ainsi, ce projet inscrit au budget 2022 peut bénéficier de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'investissement (DSIL) selon le plan de financement suivant :

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET VALORISATION DU PATRIMOINE		
	Montant HT	Montant TTC
Coût total des travaux	284 175,10 €	341 010,12 €
Plan de financement		
DSIL	20%	56 835,02 €
DETR (Mesure 6-1-1)	40%	113 670,04 €
Autofinancement		170 505,06 €
TOTAL		341 010,12 €

Le Maire :

- 1 SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus,
- 2 SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus,
- 3 PRECISE** que le projet ci-dessus est inscrit au BP 2022 selon le plan de financement présenté ci-dessus.

D185

**INVESTISSEMENTS 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA  
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) ET DE LA  
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (D.S.I.L)  
RECONSTRUCTION ET EXTENSION DE LA MAIRIE –  
TRANCHE 1  
(Etudes reconstruction mairie et travaux salle du conseil)  
17.02.2022**

Suite à l'incendie de la Mairie de Flers survenu le 09 novembre 2019, la Mairie de Flers a engagé une étude pré-opérationnelle interne afin de regarder l'ensemble des scénarios possibles de reconstruction.

L'étude met en exergue un certain nombre de difficultés dans le fonctionnement des services, notamment sur la question d'éloignement des services (différents sites). Il est envisagé de regrouper les services accessibles au public ainsi que les services back office sur le site Mairie.

Ce regroupement nécessite un agrandissement des locaux (extension et / ou surélévation du bâtiment), demandant des études approfondies en programmation (AMO) et maîtrise d'œuvre.

En parallèle, il est envisagé de rénover la salle du Conseil Municipal. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est suivie par la Ville de Flers.

Le projet global de la reconstruction et extension de la Mairie se décompose en plusieurs tranches.

Ainsi, ce projet inscrit au budget 2022 peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'investissement (DSIL) selon le plan de financement suivant :

Reconstruction et extension de la Mairie - Tranche 1 (Etudes reconstruction mairie et travaux salle du Conseil)		
	Montant HT	Montant TTC
Coût total Tranche 1	740 000,00 €	888 000,00 €
Plan de financement		
DSIL	30%	222 000,00 €
DETR (Mesure 4-3-1)	30%	222 000,00 €
Banque des Territoires	10%	74 000,00 €
Autofinancement		370 000,00 €
TOTAL		888 000,00 €

Le Maire :

- 1- SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus,
- 2- SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus,
- 3- PRECISE** que le projet ci-dessus est inscrit au BP 2022 selon le plan de financement présenté ci-dessus.

**D186**

**TRAVAUX 2022  
DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX  
SUR MONUMENTS HISTORIQUES  
AUTORISATION DE SIGNATURE  
17.02.2022**

La ville de Flers envisage la rénovation de la salle du Conseil Municipal, faisant suite au vote du budget 2022. Les travaux consistent à :

- Remplacer les menuiseries extérieures (x8)
- Mettre aux normes les installations électriques (tableau, réseau, matériel, etc.)
- Rénover les peintures (murs, boiseries, plafond)
- Rénover le parquet bois

Cette salle étant située dans un monument historique classé, les travaux sont soumis à une déclaration préalable auprès des services de l'Etat compétents en la matière, principalement l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP – Orne), auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Le Maire :

**SIGNE**

la déclaration préalable d'autorisation et toutes les pièces se rattachant aux opérations ci-dessus mentionnées.

D187

**MARCHE PUBLIC N° 2019-063 RELATIF AUX PRESTATIONS DE SERVICE  
D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE FLERS  
LOT N°4 : ASSURANCES « PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET  
DES ELUS »  
AVENANT N°1  
28.02.2022**

Le marché public n° 2019-063 relatif aux prestations de service d'assurance pour les besoins de la Ville de Flers – Lot n°4 : Assurances « Protection juridique des agents et des élus a été attribué au cabinet Mourey Joly sis à Saint Lô pour un montant de 8 434,90 € TTC.

Suite à la reprise des activités du Cabinet Mourey Joly, le contrat est transféré à la société qui lui succède, à savoir l'EIRL BRISSET AXY CONSEILS avec le numéro de SIRET 381 133 503 00049.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant de transfert au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-6 du Code de la Commande Publique.

Le Maire :

**AUTORISE**

le Maire Adjoint chargé des marchés publics à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2019-063 avec la société BRISSET AXY CONSEILS.

**D188****CONTRAT D'ACCES, D'HEBERGEMENT ET INFOGERANCE DU PORTAIL  
FAMILLE  
28.02.2022**

La Ville de Flers a acquis un portail famille auprès de la société AGORA PLUS afin de mettre à disposition des citoyens des services web liés aux activités scolaire et périscolaire. Il convient d'acquérir la maintenance afin de pouvoir bénéficier d'une assistance matérielle et des dernières mises à jour aux conditions suivantes :

<b>Contractant</b>	AGORA PLUS 159 Boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS
<b>Date d'effet</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2022
<b>Durée du contrat</b>	Jusqu'au 31/12/2024
<b>Montant annuel H.T.</b>	1900 € HT
<b>Prix</b>	Montant annuel allant du 1 Janvier 2022 au 31/12/2024. Le montant sera de 2280 € TTC

Les éléments des services d'assistance d 'AGORA PLUS sont décrits dans le contrat de maintenance.

Le Maire :

**SIGNE**

le contrat de maintenance ci-dessus résumé avec AGORA PLUS, aux conditions ci-dessus résumées.

**D189****AGORAPERI, AGORASCOL, AGORAGED,  
AGORAPERI MOBILE, AGORANOTIF, AGORADEMAT ET AGORAFAMILLE  
08.03.2022**

La Ville de Flers a acquis un certain nombre de modules auprès de la société AGORA PLUS afin de se munir d'outils pour gérer ses activités à caractères éducatives., il convient d'acquérir la maintenance afin de pouvoir bénéficier d'une assistance matérielle et des dernières mises à jour aux conditions suivantes :

<b>Contractant</b>	AGORA PLUS 159 Boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS
<b>Date d'effet</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2022
<b>Durée du contrat</b>	Jusqu'au 31/12/2024
<b>Montant annuel H.T.</b>	8215 € HT
<b>Prix</b>	Montant annuel allant du 1 Janvier 2022 au 31/12/2024. Le montant sera de 9858 € TTC

Les éléments des services d'assistance d 'AGORA PLUS sont décrits dans le contrat de maintenance.

Le Maire :

**SIGNE**

**le** contrat de maintenance ci-dessus résumé avec AGORA PLUS, aux conditions ci-dessus résumées.



D190

**MARCHE PUBLIC N° 2018-015 RELATIF AU BALAYAGE MANUEL ET  
MECANISE  
AVENANT N° 2  
08.03.2022**

Le lancement de l'appel d'offre relatif au balayage manuel et mécanisé a été autorisé par délibération n°2017-497 du 19 juin 2017. Le marché public n° 2018-015 a été attribué aux Ateliers du Bocage sis à Flers pour un montant annuel de 135 200 € HT.

Par décision n° 87 du 25 mars 2021, un avenant n°1 a modifié les éléments suivants :

- Nombre d'intervenants le lundi : 0
- Nombre d'intervenants le samedi : 5 (horaires inchangés)
- Prestations à la charge de la collectivité : nettoyage des vêtements de travail fournis.

Afin d'assurer la continuité de la réalisation des prestations, il est proposé de prolonger le délai d'exécution du 13 au 30 avril 2022 pour un montant de 8 074,50 € HT Soit 1,49 %.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Maire :

**AUTORISE**

le Maire Adjoint chargé des marchés publics à signer l'avenant n° 2 au marché n° 2018-015 avec les Ateliers du Bocage.

**D191****MARCHE RELATIF A LA DISTRIBUTION DE MAGAZINES  
COMMUNAUTAIRES ET MUNICIPAUX ET D'AUTRES DOCUMENTS  
14.03.2022**

Pour assurer la distribution de magazines communautaires et municipaux ainsi que d'autres documents, la Ville de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes avec Flers Agglo, a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

<b>Mode de consultation</b>	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
<b>Date de lancement de la consultation et supports de publicité</b>	Le 31 janvier 2022 Sur ouest France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation : <a href="https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do">https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do</a>
<b>Nombre de lots</b>	Lot unique
<b>Durée du marché</b>	1 an reconductible 3 fois soit une durée maximale de 4 ans
<b>Date de remise des offres</b>	Le 28 février 2022
<b>Critères d'attribution</b>	- prix : 40 % - valeur technique : 60 %
<b>Nombre d'offres reçues</b>	3 pli(s)

La commission des MAPA, désignée par délibération n°2020-61 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 et délibérations du Conseil Communautaire n°2020-13 en date du 11 juillet 2020 et 2020-095 en date du 8 octobre 2020, s'est réunie le 10 mars 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée /dans les conditions suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant annuel maximum en € HT</b>
Lot unique : <i>distribution de magazines communautaires et municipaux et d'autres documents</i>	Groupement d'entreprises : La Poste (mandataire) CAEN et Médiapost	Ville de Flers : 15 000,00 Flers Agglo : 25 000,00

Le Maire :

- 1 - DECIDE** d'attribuer le marché au groupement d'entreprises composé de La Poste et de Médiapost dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- 2 - AUTORISE** le Maire-Adjoint en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

**D192****MARCHE RELATIF A LA LOCATION ET L'ENTRETIEN DE VETEMENTS  
HAUTE VISIBILITE  
14.03.2022**

Pour satisfaire les besoins des services en matière de vêtements haute visibilité, la Ville de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes avec Flers Agglo, a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

<b>Mode de consultation</b>	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
<b>Date de lancement de la consultation et supports de publicité</b>	Le 24 décembre 2021 Sur ouest France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation : <a href="https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do">https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do</a>
<b>Nombre de lots</b>	Un lot unique
<b>Durée du marché</b>	1 an reconductible 3 fois soit
<b>Date de remise des offres</b>	Le 27 janvier 2022
<b>Critères d'attribution</b>	- prix : 50 % - valeur technique : 40 % - délai maximum de livraison : 10 %
<b>Nombre d'offres reçues</b>	4 plis

La commission des MAPA, désignée par délibérations n°2020-061 du 29 juin 2020 pour la Ville de Flers et n°2020-95 du 25 septembre 2020 pour Flers Agglo, s'est réunie le 10 mars 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant annuel en € HT</b>
Lot unique	M.A.J. – ELIS NORMANDIE	Ville de Flers Maximum de 15 000 € HT
	14250 FONTENAY LE PESNEL	Flers Agglo Maximum de 12 000 € HT

Le Maire :

- 1 - DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise ELIS NORMANDIE dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- 2 - AUTORISE** le Maire-Adjoint en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

**D193****MUSEE DU CHATEAU DE FLERS  
PROGRAMMATION 2022  
Stage sur modèle vivant  
CONTRAT  
28.03.2022**

Dans le cadre de la programmation annuelle du musée du château de Flers, un stage sur modèle vivant sera organisé. Madame Elizabeth Faris Crowell, artiste chorégraphique interviendra comme modèle.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

<b>Prestataire</b>	<b>Madame Elizabeth Faris Crowell 44 rue des alouettes 14000 CAEN N° SIREN : 882 650 484 N° SECURITE SOCIAL : 28 00 39 94 04 08 070</b>
<b>Prestation</b>	Stage sur modèle vivant
<b>Horaire</b>	9h à 12h
<b>Durée</b>	3h00
<b>Montant</b>	<b>180 € (frais de transport inclus)</b>
<b>Date</b>	Le 28 mai 2022

Le Maire :

**SIGNE**

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

<b>D194</b>	<b>MUSEE DU CHATEAU DE FLERS</b> <b>PROGRAMMATION 2022</b> <b>Stage sur modèle vivant</b> <b>CONTRAT</b> <b>28.03.2022</b>
-------------	--

Dans le cadre de la programmation annuelle du musée du château de Flers, un stage sur modèle vivant sera organisé. Madame Elizabeth Faris Crowell, artiste chorégraphique, interviendra comme modèle.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

<b>Prestataire</b>	<b>Madame Elizabeth Faris Crowell</b> <b>44 rue des alouettes</b> <b>14000 CAEN</b> <b>N° SIREN : 882650 484</b> <b>N° SECURITE SOCIAL : 28 00 39 94 04 080 70</b>
<b>Prestation</b>	Stage sur modèle vivant
<b>Horaire</b>	9h à 12h
<b>Durée</b>	3h00
<b>Montant</b>	<b>180€</b> (frais de transport inclus)
<b>Date</b>	Le 19 novembre 2022

Le Maire :

**SIGNE**

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

**D195****MUSEE DU CHATEAU DE FLERS  
PROGRAMMATION 2022  
Charlotte Champion - Artiste plasticienne  
28.03.2022**

Dans le cadre de la programmation annuelle du musée du château de Flers, Charlotte Champion, artiste plasticienne, présentera des œuvres dans le cadre de l'exposition temporaire dont le thème est les animaux et qui se tiendra du 10 mai au 20 novembre 2022. Charlotte Champion présentera dix-sept œuvres.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

<b>Prestataire</b>	Madame Charlotte Champion 206 quai de Jemmapes 75010 Paris N° Siret : 43841773500026 N° SS : 269029202407166 L'artiste certifie être soumis à la TVA.
<b>Prestation</b>	Présentation de 17 œuvres
<b>Montant</b>	1500 € pour les droits d'exposition
<b>A la Charge de la collectivité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prend en charge les repas et l'hébergement de l'artiste pour la période d'installation et de démontage de l'exposition.</li><li>• Prend en charge le transport</li></ul>
<b>Date</b>	Exposition du 10 mai au 20 novembre 2022

Le Maire :

**SIGNE**

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

**D196****MARCHE RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT  
VRD ET PAYSAGE DE LA PLACE DU 14-JUILLET ET UNE PARTIE DE LA  
RUE DE DOMFRONT  
28.03.2022**

Suite à la délibération n°2021-212 du 4 octobre 2021, un mandat de de maîtrise d'ouvrage en vue de l'aménagement de la place du 14 juillet et d'une partie de la rue de Domfront a été confié à la SHEMA. En application de ce mandat, la SHEMA est chargée de lancer les de marchés publics et de signer les marchés publics pour le compte de la Ville de Flers.

Dans ce cadre, la SHEMA a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

<b>Mode de consultation</b>	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
<b>Date de lancement de la consultation</b>	Le 17 février 2022
<b>Nombre de lots</b>	Un lot unique
<b>Durée du marché</b>	13 mois
<b>Date de remise des offres</b>	Le 11 mars 2022
<b>Critères d'attribution</b>	- prix : 30 % - valeur technique : 70 %
<b>Nombre d'offres reçues</b>	2 pli(s)

La commission des MAPA, désignée par délibération n°2020-59 du 29 juin 2020 s'est réunie le 22/03/2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant en € HT</b>
Lot unique	Groupement d'entreprises dont le mandataire est : ADEPE	34 800

Le Maire :

- 1 - DECIDE** d'attribuer le marché au groupement d'entreprise dont le mandataire est ADEPE dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- 2 - AUTORISE** la SHEMA, en tant que mandataire, à signer les marchés et les actes correspondants.

D197

**MARCHE PUBLIC N° 2021-038 RELATIF A LA REHABILITATION DE  
L'ESPACE DE CONVIVIALITE DU CLUB DE TENNIS  
LOT 2 : CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE  
AVENANT N°1  
28.03.2022**

Par décision n° D121 du 06/07/2021, le marché public n° 2021-025 relatif à la réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la primaire et du réfectoire de l'école Jean de la Fontaine a été attribué à l'entreprise SAN STAP sise à Haleine pour un montant de 153.197,80 € HT.

Suite à des retards dans la livraison de fournitures, il convient de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 30 novembre 2021.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Le Maire :

**AUTORISE**

le Maire Adjoint chargé des marchés publics à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2021-025 avec la société SAN STAP.